|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |

**37ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

en Mauritanie

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, le 19 janvier 2021**

09:00-12:30

*Projet, vérifier au prononcé*

**Madame la Présidente,**

La délégation togolaise félicite la délégation de la Mauritanie pour la présentation du rapport national au titre du 3ème cycle de l’EPU et la remercie pour les informations complémentaires fournies qui mettent en exergue les avancées tangibles enregistrées par le pays en matière des droits humains au cours des dernières années.

En vue de consolider ces acquis, le Togo recommande à la Mauritanie ce qui suit :

1. Adhérer au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ainsi que le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
2. Prendre les mesures nécessaires en vue de mettre la Commission nationale des droits de l’homme en conformité avec les Principes de Paris et la doter des ressources humaines et financières adéquates ;
3. Renforcer les mesures spéciales à l’égard des minorités raciales et ethniques afin de favoriser leur pleine intégration dans la société.

La délégation togolaise souhaite un fructueux examen à la Mauritanie.

**Je vous remercie !**